



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
GENERALE

TD/B/WP/104
28 novembre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Trentième session (deuxième partie)
Genève, 8 décembre 1997

COOPERATION TECHNIQUE

Plan de coopération technique pour la période 1998-2000

Note du secrétariat de la CNUCED

1. Au paragraphe 96 de "Un partenariat pour la croissance et le développement" (TD/378), la Conférence à sa neuvième session a invité le Conseil à examiner chaque année "un plan indicatif à horizon mobile de trois ans pour la coopération technique".
2. A sa quarante-quatrième session, en octobre 1997, le Conseil du commerce et du développement a prié le secrétariat de "soumettre le plan triennal à horizon mobile de coopération technique pour la période 1998-2000 au Groupe de travail à la deuxième partie de sa trentième session en décembre 1997, puis au Conseil à sa première réunion directive de 1998, en vue de la rationalisation de ce plan" (décision 444 (XLIV)).
3. Le plan de coopération technique de la CNUCED pour la période 1998-2000 se compose de deux parties, dont l'une contient les tableaux récapitulatifs, et l'autre les tableaux détaillés des projets à partir desquels ont été confectionnés les tableaux récapitulatifs.
4. Ce plan matérialise la stratégie de coopération technique de la CNUCED adoptée par le Conseil à sa quinzième réunion directive en juin 1997 ¹. Il a pour fonctions :

¹/ En mars 1997, à sa quatorzième réunion directive, le Conseil a pris note du plan pour la période 1997-1999.

a) D'informer les délégations, les organisations coopérantes et les autres parties intéressées des activités opérationnelles que la CNUCED a engagées en 1997, des activités qui ont été approuvées pour 1998 et les années suivantes, ainsi que des activités proposées par le secrétariat pour la période 1998-2000;

b) De faciliter les discussions avec des donateurs potentiels pour la mobilisation des ressources extrabudgétaires nécessaires à l'exécution du plan;

c) De servir d'instrument de suivi pour le secrétariat.

5. L'information est présentée comme suit :

a) Dépenses effectives réalisées en 1997, au 31 octobre 1997;

b) Activités approuvées/en cours pour lesquelles des projets sont exécutés conformément aux descriptifs de projet approuvés par un ou plusieurs donateurs;

c) Activités nouvelles ou proposées. Les propositions répondent à une ou plusieurs des considérations ci-après :

i) Demande expresse formulée par un pays en développement ou un pays en transition et acceptée par le secrétariat sous réserve de la mobilisation des fonds nécessaires;

ii) Application d'une décision demandée par la Conférence à sa neuvième session, le Conseil ou une commission;

iii) Exécution du programme de travail indiqué dans l'exposé de programme figurant dans le budget-programme révisé de la CNUCED pour l'exercice biennal 1997-1998.

6. L'exécution du plan dépendant de la mobilisation de ressources additionnelles, il s'ensuit que les nouvelles propositions ne seront bien entendu pas toutes suivies d'effet. En outre, le plan sera fréquemment modifié en fonction des nouvelles demandes reçues et d'éventuelles modifications à apporter aux propositions existantes.

I. TABLEAUX RECAPITULATIFS

7. Les chiffres dans la colonne "1997 expenditures" correspondent aux dépenses au 31 octobre 1997. La colonne suivante "1998-2000" est divisée en deux sous-colonnes : "approved" et "proposed". Les chiffres de dépenses dans la colonne "approved" correspondent à des projets approuvés devant être exécutés au cours de la période 1998-2000. Les chiffres de dépenses dans la colonne "proposed" correspondent à des estimations des dépenses qui pourraient être effectuées si les fonds devenaient disponibles. Dans aucun cas, les coûts d'appui ne sont compris.

Le tableau 1 présente les données par division. Le budget des projets approuvés pour la période 1998-2000 s'élève à 32,5 millions de dollars, ce qui

devrait donner un taux d'exécution globale, en valeur annuelle, de l'ordre de 26 à 27 millions de dollars ².

Le tableau 2 présente les mêmes données par région.

Le tableau 3 indique les activités s'adressant aux pays les moins avancés.

II. TABLEAUX DÉTAILLÉS

8. Les tableaux détaillés présentent les projets ou les groupes de projets (par exemple, SYDONIA) par division et par service/section au sein de chaque division. Les chiffres figurant dans la colonne "proposed" correspondent à des estimations de dépenses pour la période 1998-2000.

9. L'indication du numéro d'un projet et des donateurs ne concerne que les projets approuvés. Lorsqu'il est proposé une continuation des mêmes activités, on peut trouver des numéros de projet différents.

10. La thématique des projets est conforme aux dispositions de "Un partenariat pour la croissance et le développement", en particulier aux dispositions du paragraphe 97. Les domaines d'activité, qui correspondent aux quatre domaines du programme de travail du secrétariat, sont rappelés au début des tableaux détaillés correspondant à chaque division.

11. Le programme conjoint PNUD/CNUCED sur la "Mondialisation, [la] libéralisation et [le] développement humain durable", dont l'approbation est imminente, ne figure pas dans les tableaux détaillés. Il a pour objet de renforcer la capacité des pays à faible revenu de tirer parti des avantages de la mondialisation pour la réalisation d'un développement humain durable. Les ressources versées par le PNUD s'élèveront à 2,5 millions de dollars E.-U. environ sur la période triennale allant de 1998 à 2000. Ce programme sera rattaché au Cabinet du Secrétaire général adjoint de la CNUCED et impliquera une étroite coopération avec tous les secteurs du secrétariat.

12. Les données relatives aux pays les moins avancés ne comprennent pas des activités devant être réalisées par la CNUCED dans le cadre de la mise en oeuvre du programme intégré lancé à la récente Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA.

13. Les activités figurant dans la colonne "1998-2000 proposed" répondent aux considérations énoncées au paragraphe 5 c) plus haut. Le montant estimatif de ces propositions s'élève à un total d'environ 123 millions de dollars. Ces propositions n'aboutiront pas toutes, car nombre de projets doivent être conçus et approuvés d'un commun accord par le bénéficiaire, le donateur et le secrétariat de la CNUCED. Le budget correspondant aux projets qui se concrétiseront ne sera pas nécessairement réalisé au cours de la période 1998-2000, puisque l'on retient la date de lancement d'un projet comme date d'exécution effective.

^{2/} Les projets s'achevant cette année ne sont pas compris dans les dépenses pour 1997.

